

Lycée Français de Tananarive



CENTRE D'EXAMEN

Tél 20 23 425 22/25

Fax 20 22 415 28

examens@egd.mg

PROCEDURE DE TRANSMISSION OU REMISE D'UN DIPLOME

- 1- Si vous souhaitez l'envoi de votre diplôme à votre domicile, la transmission ne doit se faire que par courrier « recommandé avec accusé de réception » selon la procédure suivante :

Valable uniquement pour la France et La Réunion

La demande **individuelle signée obligatoirement par vos soins** est à adresser à :

Monsieur le Proviseur
Lycée français de Tananarive
BP 4019
101 Tananarive (MADAGASCAR)

Les renseignements suivants vous concernant doivent être précisés sur cette demande :

- Civilité, nom et prénoms
- Date et lieu de naissance
- Etablissement d'origine
- Intitulé du diplôme (mention à préciser)
- Session d'obtention du diplôme
- Série, enseignement de spécialité (pour les diplômes du baccalauréat)
- Adresse postale actuelle de l'intéressé(e)
- Coordonnées téléphoniques
- Adresse électronique

A cette demande doit être jointe **obligatoirement** une copie de **pièce d'identité en cours de validité** vous concernant : passeport ou carte d'identité nationale ou permis de conduire ou tout document d'état-civil daté moins de 3 mois.

Ne pas oublier de signer la demande.

L'ensemble peut être transmis par courriel **en pièces jointes** à examens@egd.mg

Tel : 00 261 20 23 425 22/25 (bureau)

- 2- Si vous souhaitez avoir votre diplôme par le biais d'une tierce-personne, le diplôme peut être remis à un mandataire sur la foi d'une procuration (document obligatoire même s'il s'agit d'un membre de la famille).

Outre le fait de préciser obligatoirement les mêmes renseignements cités ci-dessus, cette procuration doit être datée et comporter le numéro de votre pièce d'identité et celui du mandataire. De plus, elle sera accompagnée obligatoirement de la photocopie de votre pièce d'identité et de celle de votre mandataire.

Si cette procédure n'est pas respectée, le diplôme ne pourra pas être délivré.